

Ensemble des berges de Seine entre le pont Sully et le pont d'Iéna

Statut : Inscrit sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO le 13 décembre 1991.

Les berges de la Seine sont par ailleurs protégées au titre du site inscrit (les 2/3 de Paris), qui recouvre l'ensemble des arrondissements dans lesquels s'inscrivent les quais. Un certain nombre d'espaces, tels que le square du Vert Galant, l'esplanade des Invalides, le Champs-de-Mars ou les jardins du Trocadéro sont en site classé. Enfin, la centaine d'édifices qui longent les deux rives des berges sont protégés au titre des monuments historiques (soit classés, tels que la Cathédrale Notre-Dame, le Palais du Louvre et les Tuileries, le Grand Palais, le musée d'Orsay, le pont Alexandre III...) soit inscrits (tels que le Petit Palais, le pont d'Iéna, la Tour Eiffel...).

Communes : Les 1^{er}, 4^{ème}, 5^{ème}, 6^{ème}, 7^{ème}, 8^{ème} et 16^{ème} arrondissements de Paris.

Superficie : 15 km de berges.

Cartes IGN : 2314 OT

Motif de la protection :

Inscrit sur la liste du Patrimoine mondial en référence à son caractère de chef-d'oeuvre du génie humain et de témoignage d'échange d'influences considérables sur le développement de l'architecture, des arts monumentaux et de la création de paysages

Périmètre de la protection UNESCO :

Les limites actuelles s'étendent du bassin de l'Arsenal au palais de Chaillot.

Identité :

Du Louvre jusqu'à la Tour Eiffel, ou de la place de la Concorde au Grand Palais et au Petit Palais, on peut voir l'évolution de Paris et son histoire depuis la Seine. La cathédrale Notre-Dame et la Sainte-chapelle sont des chefs-d'oeuvre d'architecture: Quant aux larges places et avenues construites par Haussmann, elles ont influencé l'urbanisme de la fin du XIXe et du XXe siècles dans le monde entier. Paris, ville fluviale, s'est indissociablement développée en relation avec la Seine qui a joué un rôle à la fois défensif et économique. La ville historique actuelle; qui s'est développée du XVIe et surtout du XVIIe au XXe siècles, traduit l'évolution successive des relations de l'homme à l'eau.

Le site inscrit s'appuie sur l'ancienne distinction du Paris d'amont et du Paris d'aval. En amont de l'Arsenal, commençait le Paris portuaire et batelier, le Paris d'aval, royal, puis aristocratique, n'avait qu'une activité commerciale réduite. L'emprise de l'État, à travers ses réalisations et sa législation, y est extrêmement forte : il s'agit des quais de la Seine dans la partie proprement historique, du pont Sully au pont d'Iéna, et des îles de la Cité et de Saint-Louis. Là se trouvent les souvenirs des premières résidences royales : la Conciergerie, l'ensemble formé par le Palais du Louvre et le jardin des Tuileries. Le périmètre inscrit inclut également les ordonnances riveraines et perspectives ci-après :

- Le long de la rive droite : la place de Hôtel-de-Ville qui est l'ancienne place de Grève, Saint-Germain de l'Auxerrois, la place de la Concorde avec l'axe de l'église de la Madeleine - Assemblée Nationale, l'Hôtel des Invalides et son esplanade, le Grand et Petit Palais des Champs-Élysées, le Palais de Chaillot et les jardins du Trocadéro.
- Le long de la rive gauche, la place Saint-Michel et le début du boulevard Saint-Michel, l'Institut de France qui est l'ancien collège des Quatre-Nations, la gare du XIXe d'Orsay aujourd'hui musée, l'École militaire et le Champ de Mars et la tour Eiffel.

L'acquisition de la maîtrise progressive du site et du fleuve peut se lire dans l'articulation des deux îles de la Cité et Saint-Louis avec le rivage, l'adaptation du passage nord-sud, les cheminements riverains à l'intérieur du méandre, la construction des quais et la canalisation du fleuve. De même, si les enceintes

successives de la ville (enceintes de Philippe-Auguste, de Charles V, des Fermiers Généraux), ont disparu, elles sont encore lisibles dans les trames parcellaires des constructions, plus serrées dans le Marais et l'île Saint-louis, plus ouvertes après le Louvre, au-delà duquel se multiplient les grandes ordonnances classiques selon trois axes perpendiculaires: Palais Bourbon, Concorde/Madeleine, Invalides/Grand et Petit Palais, Champ-de-Mars, École militaire et Palais de Chaillot.

L'ensemble qui doit faire l'objet d'une lecture géographique-historique, constitue aujourd'hui un exemple remarquable d'architecture fluvio-urbaine où les strates de l'histoire sont harmonieusement superposées.

Etat de Conservation :

L'état de conservation du bien apparaît satisfaisant, qu'il s'agisse de l'entretien des berges, grâce à l'entretien par la ville des ponts (dont 8 sont protégés au titre des monuments historiques) et des quais (campagne de restauration effectuée par la ville à l'occasion des célébrations de l'an 2000), ou qu'il s'agisse des travaux effectués par l'État sur l'ensemble des édifices qui bordent le parcours en amont et en aval des berges (Cathédrale Notre-Dame de Paris, Sainte-Chapelle, Conciergerie, Palais du Louvre et des Tuileries, Grand Palais, Palais de Chaillot, Musée d'Orsay, École Nationale Supérieure des Beaux-Arts, Musée de l'Orangerie, Hôtel des Invalides, École Militaire, Tour Eiffel...).

De même, les retombées en termes touristiques apparaissent largement positives avec une fréquentation des berges en constante progression. Avec 21 millions de visiteurs par an, Paris reste la première capitale touristique au monde

Perspectives :

Le site des Berges de la Seine fait l'objet d'un projet de reconquête dont les travaux sont instruits par un Comité de suivi réunissant le Ministère de la Culture, la Ville de Paris et la Préfecture de Paris, qui travaille à l'élaboration d'un dossier présentant le projet et ses enjeux au regard des critères de classement sur la liste du patrimoine mondial. Une réflexion est notamment conduite afin de définir les outils réglementaires sur lesquels s'appuyer afin de contrôler la préservation de ce site emblématique.